

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 20 juin 2011

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD (arrivée à la question n°2011-06-77)- Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS (arrivée à la question n° 2011-06-77) - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN (arrivée à la question n°2011-06-75)- Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

Absents excusés : M. Julien CANCE

Secrétaire de séance : M. Noël GENIALE



La séance du Conseil Communautaire du lundi 20 juin 2011 a été régulièrement ouverte à 18h.



Objet : Modification du tableau des effectifs – N°2011-06-74

L'agent chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité est placé sur un poste à temps non complet (18h). Afin qu'il puisse mener à bien les missions qui lui sont confiées, il est nécessaire d'augmenter sa quotité de travail à 28 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
Administrative	1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à TNC 28 h	1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à TNC 18 h

Objet : Vente d'une partie de la parcelle AT n°70 ZA Terre de Camargue sur la commune d'Aigues Mortes – N°2011-06-75

La Commune d'Aigues Mortes aujourd'hui propriétaire de la salle « Flamingo » émet le souhait d'acquérir cette partie de parcelle, une évaluation a été demandée au Département France Domaine qui a estimé cette portion de 310m² de la parcelle AT n° 70 à la somme de 5 000 € net.

Conformément au courrier de M. le Maire d'Aigues Mortes en date du 21 avril 2011, les frais annexes tels que les honoraires notariés et les frais de géomètre, seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter de vendre à la commune d'Aigues Mortes, 310m² sur la parcelle cadastrée AT n°70 au prix de 5 000 € net et de passer l'acte de vente auprès de Maître Alice AVEZOU Notaire du Cabinet Notarial « Henri AVEZOU - Bernard BASTIDE - Alice AVEZOU » - sise au Grau du Roi – 30240.

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'études préalables à passer en vue de la mise en place d'interconnexions des réseaux d'adduction d'eau potable de Terre de Camargue, Vauvert - N°2011-06-76
Retire et remplace la délibération n°2010-09-113 –

Afin de sécuriser et de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable de leurs territoires respectifs, la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Commune de Vauvert envisageant de procéder à l'interconnexion de leurs réseaux.

Dans cette perspective, une étude préalable est nécessaire afin de définir les travaux à effectuer, d'en réaliser le chiffrage prévisionnel détaillé et d'élaborer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n°2010-09-113 en date du 21/09/2010, et d'approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Commune de Vauvert.

Objet : Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – N°2011-06-77

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Objet : Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – N°2011-06-78

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Objet : Renouvellement de la convention d'Autocontrôles Microbiologiques Alimentaires pour la Cuisine Centrale avec le Conseil Général du Gard - N°2011-06-79

Devant la nécessité de conserver l'agrément des services vétérinaires pour la Cuisine Centrale de la Communauté de Communes Terre de Camargue, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité, de conclure une nouvelle convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard à Nîmes pour une durée de 3ans.

Le coût de la prestation est fixé de la façon suivante :

- Analyses microbiologiques (coût forfaitaire par analyse) : 42,57 € HT
- Dénombrement associé à un type d'analyse : 16,50 € HT
- Analyses de surface, tarif défini comme suit :
 - Boite de prélèvement : 3,63 € HT
 - Frais d'intervention technicien : 39,60 € HT
 - Frais de déplacement pour 84 kms : 0,42 € HT/Kms

Ces tarifs sont valables pour 2011 et révisables annuellement par le Conseil Général du Gard.

Objet : Fixation des tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012 – N°2011-06-80

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, par :

- 25 voix pour
- 7 voix contre - Mme GIBERT (Procuration de Mme BARBUSSE) - Mme COMBE - M. LABARUSSIAS (Procuration de M. DIAS) - M. CAMPACI - M. DELORD
- 4 abstentions - Mme ROCA - Mme PAGES - M. PAULET (Procuration de Mme PINCHON)

De fixer des repas de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

Année scolaire 2011/2012	
Type de repas	Tarif
Repas (classique)	3.70 €
Accompagnement enfant allergique	2.40 €
Repas occasionnel	6.40 €
Repas adulte	6.40 €

Objet : Mise à disposition occasionnelle du stade du Bourgidou à L.C.L Service Sponsoring Tour de France 2011 – N°2011-06-81

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'accepter la mise à disposition occasionnelle, à titre gracieux, à la date susvisée, comme indiqué ci-dessous :

Demandeurs	Equipement sportif	Date	Observations
L.C.L Service Sponsoring Tour de France 2011	Stade du Bourgidou Terrain Annexe	18/07/2011	Match de football Amical 2 heures

Objet : Transfert de la subvention du Fonds Départemental d'Equipement (FDE) pour la réhabilitation et la création d'une bibliothèque intercommunale de secteur sur Saint Laurent d'Aigouze – N°2011-06-82

La Commission Permanente lors de sa réunion du 30 septembre 2009 a approuvé la répartition des enveloppes « Fonds Départemental d'Equipement » (FDE) et prévu 41 543 € pour la réfection des vestiaires et sanitaires du stade à vocation intercommunale « Paul Hugon » situé à St Laurent d'Aigouze. Les actions aidées étant celles réalisées sur la durée du contrat 2009/2011.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de l'aide versée dans le cadre du FDE, la Communauté de Communes souhaite reporter cette subvention sur un autre projet d'équipement situé sur la commune de St Laurent d'Aigouze. Il a été décidé de réhabiliter l'ancienne école et de créer une bibliothèque intercommunale de secteur, pour un montant total estimé à 350 000 €. La somme de 100 000 € a été inscrite et votée au budget primitif 2011 pour la réalisation de la 1^{ère} tranche des travaux, à savoir, la toiture, les menuiseries extérieures pour partie et l'aménagement de sanitaires éventuellement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter de transférer la subvention du Fonds Départemental d'Equipement (FDE) prévue initialement pour la réhabilitation du stade Paul HUGON à St Laurent d'Aigouze, pour la réhabilitation de l'ancienne école et la création d'une bibliothèque intercommunale de secteur dans la même commune.

Objet : Approbation du Rapport Annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCTC – N°2011-06-83

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ledit rapport.

Objet : Convention de reprise de la ferraille et des batteries collectés en déchèteries et des deux points propres – N°2011-06-84

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de conclure une convention avec la société Aubord Recyclage - ZAC Grande Terre - rue G. Eiffel sise à Aubord (30620), pour reprendre et racheter l'intégralité de la ferraille et des batteries collectées sur les trois déchèteries et les deux Points Propres de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Le tarif proposé pour la reprise de ces matériaux est le suivant :

- Pour la ferraille : le prix est établi mensuellement en fonction des cours du marché avec un tarif plancher fixé à 60 € TTC / tonne,
- Pour les batteries : le tarif est fixé à 60 € TTC / tonne,
- Pour les câbles de pêche : le tarif est établi à 00 € / tonne dans la mesure où leur traitement nécessite des opérations de manutention contraignantes.

Objet : Fixation de la formule de calcul de la Redevance Spéciale pour les professionnels présents au sein d'un centre commercial et adoption de la convention cadre – N°2011-06-85

Après avis de la commission « Environnement » la convention cadre pour l'application de la Redevance Spéciale aux professionnels présents au sein d'un centre commercial prévoit la formule de calcul ci-après présentée :

$$R = \left[P \times \left(C_C + C_T + \frac{C_B}{0,17} \right) \times F_G \right] + TEOM - C_M$$

Avec :

- **R** : montant annuel de Redevance Spéciale du par l'utilisateur producteur de déchets ;
- **P** : poids annuel de déchets produit par l'utilisateur, en tonne, calculé à partir des déclarations de production et contrôlé par les services de la CCTC ;
- **C_C** : coût, en € TTC, de collecte d'une tonne de déchets
- **C_T** : coût, en € TTC, de traitement d'une tonne de déchets
- **C_B** : coût, en € TTC, de mise à disposition d'un litre de bac(s) de conteneurisation des déchets
- **F_G** : montant des frais de gestion
- **TEOM** : montant annuel de taxe d'enlèvement des ordures ménagères supporté par l'utilisateur
- **C_M** : Coût, en € TTC, de prise en charge complète des ordures ménagères produites par un ménage sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la formule, ci-dessus présentée et d'adopter la convention cadre y afférent à conclure avec chaque professionnel.

Objet : Avenant n°1 au Marché pour la réalisation d'un maillage sur l'eau potable - Route de Nîmes/Chemin des Aires sur la commune d'Aigues Mortes - N°2011-06-86

Par décision n°11-14 un marché pour la réalisation du maillage sur l'eau potable route de Nîmes/Chemin des Aires sur la commune d'Aigues Mortes, a été attribué à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES sise à MONTAFAVET – 84143, pour un montant de 58 845,59 € TTC.

La SNCF impose dans le cas de canalisation d'eau sous pression (ici 16 bars) sous la voie ferrée, la mise en œuvre d'un fourreau. Le diamètre intérieur du fourreau doit mesurer au moins 0.10 m de plus que le diamètre enveloppe de la canalisation. La mise en œuvre de ce fourreau modifie le montant de base du marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter l'avenant n°1 à ce marché, dont la plus-value s'élève à 13% par rapport au coût total du marché initial, modifiant la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché: 58 845,59 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : 7 573,58 € TTC
- Montant total définitif du marché :66 419,17 € TTC

Objet : Marché public de fournitures courantes et services à bons de commande pour la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public sur le territoire communautaire – N°2011-06-87

Un marché a été lancé le 19/04/2011 avec date limite de réception des offres, fixée au 30 mai 2011.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appels d'offres, réunie le 20 juin 2011, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché pour les fournitures courantes et services à bons de commande pour la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public sur le territoire communautaire, à l'entreprise COFELY – GDF SUEZ sise à VITROLLES (13747) et conclu pour une période initiale dont le terme est fixé au 31/12/2011, avec possibilité de reconduction par période d'un an, comme indiqué ci-après :

Montant total des commandes	Seuil maximum
Pour la durée initiale du marché De la date de notification jusqu'au 31/12/2011	241 000,00 € H.T
Pour la 1ère période de reconduction (2012)	279 000,00 € H.T
Pour la 2ème période de reconduction (2013)	279 000,00 € H.T
Pour la 3ème période de reconduction (2014)	279 000,00 € H.T

Objet : Convention pour la surveillance, l'entretien et la promotion du réseau d'espaces, sites et itinéraires intitulé « Terre de Camargue » et labellisé « Gard pleine nature » sur le territoire de la Communauté de Communes « Terre de Camargue » - N°2011-06-88

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention pour la surveillance, l'entretien (signalétique, balisage, aménagements divers, réalisés par le SMCG) du Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires (les chemins de randonnées) intitulé « Terre de Camargue », labellisé « Gard pleine nature », situé sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue ainsi que le principe de remboursement par les communes des frais inhérents à cette convention, dans la mesure où elles restent propriétaires des chemins mis en valeur. La présente convention est signée pour une durée d'un an renouvelable une fois pour la même durée.

La participation annuelle est calculée par rapport au nombre de kilomètres de sentiers sur chaque commune, dont le détail est présenté dans la convention et répartie comme suit :

Commune	Kilométrage sentiers	Participation en €
Aigues Mortes	22,98 Kms	2 680,00 €
St Laurent d'Aigouze	34,68 Kms	4 045,39 €
Grau du Roi	42,34 Kms	4 938,11 €

Objet : Convention avec la chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard et la Communauté de Communes Terre de Camargue, pour développer et valoriser les activités artisanales sur le Territoire Intercommunal – N°2011-06-89

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) envisage une collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard (CMAG), par le biais d'une convention qui définirait les domaines d'intervention pour contribuer en commun au développement économique des activités artisanales du territoire intercommunal.

Cette convention d'une durée de 3 ans, permettra à la Communauté de Communes de bénéficier de la compétence et de l'expérience de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard qui s'engage à communiquer à l'ensemble de ses adhérents, sur les initiatives mises en œuvre par la Communauté de Communes sur le territoire intercommunal en matière de développement économique et à accompagner la Communauté de Communes dans la mise en place de ses stratégies de développement économique en matière d'artisanat.

Via cette convention, la Communauté de Communes pourra bénéficier gratuitement d'un diagnostic de son territoire en matière d'artisanat, qui fera ensuite l'objet de propositions pour mettre en valeur et développer le potentiel intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la convention à conclure avec la chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard, pour développer et valoriser les activités artisanales sur le Territoire Intercommunal.

La séance du Conseil Communautaire du lundi 20 juin 2011 a été régulièrement ouverte à 18h, a dû être levée à 19h20, par manque de quorum, à compter de la question n° 17.

Alors que 30 membres du Conseil Communautaire étaient physiquement présents dans la salle pour siéger, 12 délégués ont souhaité quitter la séance laissant ainsi 18 membres dans la salle. Le quorum étant de 19 délégués, la séance a dû être levée avant la fin de l'étude de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les questions suivantes n'ont pu être débattues, à savoir :

- Question n° 17 : Renouvellement et actualisation du nouveau plan de réception et de traitement des déchets portuaires
- Question n° 18 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gard (SDCI)
- Question complémentaire : Convention pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale à la Fédération Française de handball (salle Camargue)

La séance est donc levée à 19h20.

Le Président,
Léopold ROSSO.

